

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni à la Communauté de communes Sor et Agout, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

14 juin 2024

Date d'affichage :

14 juin 2024

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 20062024 /7.1

Nombre de voix délibératives :

41

Membres titulaires présents : 30

Jean-Paul ALRAN (pouvoir de Jean-Luc ESPITALIER), Alain ASTIE (pouvoir de Frédéric ICHARD), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvain CALS, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU (pouvoir de Didier VALAX), Sylvain FERNANDEZ (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Lionel GERVAUX, Christian HAMON, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX (pouvoir de Michel BUFFEL), Marc MADERN (pouvoir de Francis REMIOT), Didier MAHOUX (pouvoir de Patrice JACQUET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Jean-Claude VERNIER, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 3

Franck MONNERET (représenté par Christian SAISSAC)
Alain OURLIAC (représenté par Jean-Pierre CABARET)
Myriam VIGROUX (représenté par Jérôme CORSO)

Membres suppléants présents : 3

Christian SAISSAC (Franck MONNERET)
Jean-Pierre CABARET (Alain OURLIAC)
Jérôme CORSO (Myriam VIGROUX)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 8

Michel BUFFEL (pouvoir à Nicolas LEROUX), Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pouvoir à Sylvain FERNANDEZ), Jean-Luc ESPITALIER (pouvoir à Jean-Paul ALRAN), Frédéric ICHARD (pouvoir à Alain ASTIE), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOUX), Francis REMIOT (pouvoir à Marc MADERN), Didier VALAX (pouvoir à Jean-Marc FEDOU).

Membres titulaires excusés : 19

Denis BAYLE, Alain CLERGUE, Elian COMENT, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Didier GAVALDA, Serge GAVALDA, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Jean-Paul RAYSSAC, Mickaël VIATGE.

Objet : Partenariat SDET - AQUASSISTANCE

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'Article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'Article 49 de la loi du 7 décembre 2006, les établissements publics de coopération intercommunale tels que le SDET peuvent, dans la limite de 1 % de leurs ressources, mener des actions de solidarité internationale.

Il expose que l'ONG « Aquassistance » sollicite le SDET afin d'obtenir un soutien financier pour une opération consistant à améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les 1 000 habitants des villages de Motsi et Nyigbé situés sur la commune de Zio 3 dans la région maritime du Togo.

Monsieur le Président rappelle qu'en 2018, le SDET a participé à un projet similaire menée par cette ONG au Cameroun, ayant permis d'alimenter en eau potable environ 15 000 personnes.

Concernant ce projet au Togo, Monsieur le Président précise que le coût prévisionnel l'opération est estimé à 174 000 euros et que pour concourir à l'équilibre du budget, Aquassistance sollicite le SDET pour le versement d'une subvention de 10 000 €.

Il précise qu'afin de garantir un partenariat sérieux entre le SDET et Aquassistance, une convention a été rédigée pour définir les droits et les obligations de chacune des parties.

Monsieur le Président explique qu'en contrepartie des apports du SDET, Aquassistance s'engage à transmettre son bilan d'activités ainsi qu'un rapport détaillé qui dresse la liste des utilisations des apports de la Collectivité.

Monsieur le Président propose au comité syndical d'approuver le versement de 10 000 € de subvention à l'ONG Aquassistance et de signer la convention pour la réalisation d'un projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les villages de Motsi et Nyigbé au Togo.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le versement de 10 000 € de subvention à l'ONG Aquassistance
- Autorise le Président à signer la convention de partenariat entre le SDET et l'ONG Aquassistance, annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

**Le Président
M. Alain ASTIE**



Certifié conforme
A Albi, le 20 juin 2024

**Le secrétaire de séance
M. Jean-Marc SOULAGES**

